



# La lettre de Nicole Bonnefoy

Sénateur de la Charente

Session parlementaire 2012 - 2013



## Mes fonctions au Sénat

- **Secrétaire** du bureau de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale
- **Rapporteur** pour avis du projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs
- **Rapporteur** de la Mission commune d'information portant sur les pesticides et leur impact sur l'environnement et la santé
- **Membre** de la Commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Comme chaque année depuis le début de mon mandat parlementaire, j'ai le plaisir de vous adresser une lettre d'information qui vient retracer mon travail des douze mois passés.

La session 2012-2013 a été caractérisée par le changement de majorité gouvernementale et, de ce fait, par l'engagement de nombreuses réformes visant à mettre en œuvre le programme du nouveau Président de la République.

Le rythme de travail au Parlement s'en est bien évidemment trouvé accéléré. Le Sénat a ainsi siégé pendant 11 mois intensifs. Avec plus de 2000 heures de débats cumulés en commissions et en séance publique, ainsi que l'adoption de 39 lois. Notre Haute Assemblée a pris pleinement sa part dans le processus législatif malgré un contexte politique difficile en son sein.

Pour ma part, en Charente comme à Paris, j'ai poursuivi mon engagement pour défendre au mieux notre département et porter les valeurs qui me sont chères. Si mon travail au Sénat a été particulièrement dense, j'ai néanmoins continué à sillonner la Charente pour aller à votre rencontre afin de recueillir vos attentes et tenter d'y apporter des réponses.

A travers ce compte-rendu de mandat, j'espère que vous aurez un aperçu significatif de mon travail. Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Bien cordialement

Nicole Bonnefoy

Retrouvez plus d'infos sur le site et abonnez-vous à la lettre d'information : [www.nicole-bonnefoy.com](http://www.nicole-bonnefoy.com)

Permanence parlementaire : 54, avenue Korb - 16230 MANSLE - Tél. : 05 45 90 15 95 • Courriel : [n.bonnefoy@senat.fr](mailto:n.bonnefoy@senat.fr)

## de la session parlementaire 2012-2013



### ■ Les chiffres clés de la session ordinaire 2012-2013 :

- 122 jours de séance et 866 heures de débat
- 1337 heures de réunion en commissions
- 39 lois adoptées définitivement
- près de 10.000 amendements déposés dont 25% ont été adoptés et 63% ont été repris par l'Assemblée nationale
- plus de 5000 questions écrites

**Durant cette session, j'ai été cosignataire de 12 propositions de loi ou de résolution.**

**J'ai également déposé en mon nom une proposition de loi...**

- visant à encadrer le recours à des produits pesticides présentant un risque pour la santé

**... rédigé 2 rapports parlementaires :**

- sur les «Pesticides : vers le risque zéro», au nom de la mission commune d'information sénatoriale sur les pesticides
- sur l'Égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2013

**... participé à la rédaction d'un troisième :**

- sur le répertoire national des crédits aux particuliers

**De plus, j'ai déposé une trentaine de questions écrites portant notamment sur :**

- Mise aux normes environnementales des stations-service
- Communication autour des élections municipales et intercommunales de 2014
- Recensement des camélidés en France
- Volontariat de l'animation
- Caisse sociale d'affiliation des maréchaux-ferrants
- Implantation des distributeurs automatiques à proximité des établissements scolaires
- Reconnaissance du grade master 2 pour les orthophonistes
- Valorisation de la luzerne
- Reconnaissance de l'égalité de traitement entre tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation

**Et finalement, je suis intervenue à plusieurs reprises en séance publique et en commission des Lois lors de l'examen de différents textes, dont :**

- le projet de loi relatif à la consommation
- le débat sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement
- le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe
- la proposition de loi visant à inscrire le préjudice écologique dans le code civil





# sur mes travaux...



## Pesticides : présentation d'un rapport et dépôt d'une proposition de loi

Au Sénat, avec les membres de Phyto-Victimes



**E**n janvier 2012, à ma demande, le Sénat actait la création d'une mission commune d'information portant sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement. Nommée rapporteur, j'ai mené des travaux pendant plus de six mois, enrichis par une centaine d'auditions et plusieurs déplacements en France.

Le 10 octobre 2012, je présentais mes conclusions dans un rapport intitulé «Pesticides : vers le risque zéro». Adopté à l'unanimité des membres de la mission, il venait dresser un tableau équilibré mais assez alarmant de la situation actuelle en France, tant en matière de risques de ces produits pour la santé que d'encadrement de leurs usages aux niveaux européen et national.

La mission d'information a ainsi proposé une centaine de recommandations concernant tout autant la protection des agriculteurs et la reconnaissance des dangers et risques liés à une exposition aux pesticides, que l'encadrement des pratiques industrielles et commerciales ou le renforcement de l'évaluation et du contrôle de ces produits.

**Forte de ces travaux et souhaitant réellement donner une concrétisation à ce rapport, j'ai déposé une proposition de loi visant à encadrer le recours à des produits pesticides présentant un risque pour la santé le 15 juillet 2013.**

Elle vise à transcrire dans la loi un certain nombre de préconisations pour :

- améliorer le suivi des effets des pesticides sur la santé après leur mise sur le marché
- interdire l'utilisation des pesticides dans les zones non agricoles
- imposer le respect d'une certaine distance de sécurité des habitations lors de l'utilisation de produits pesticides
- interdire la vente de pesticides au grand public dans les supermarchés alimentaires
- améliorer le système de reconnaissance des maladies professionnelles
- étendre l'action de groupe aux préjudices de santé

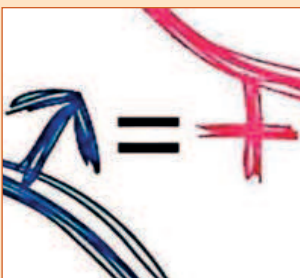
Cependant, de nombreux aspects de mon rapport ne sont pas abordés dans cette proposition de loi. En effet, beaucoup de dispositions relèvent de la réglementation européenne et d'autres nécessiteront une préparation et une concertation plus large avec l'ensemble des acteurs concernés.

**Néanmoins, j'ai déjà engagé ce travail de long terme en prenant attache avec plusieurs ministres, notamment de l'agriculture et de la santé. J'ai ainsi pu présenter la synthèse de mes travaux et demander au Gouvernement de transcrire certaines de mes préconisations dans les grandes réformes à venir : de la grande loi sur l'avenir agricole à celle sur la santé publique, actuellement en préparation.**



En séance, avec Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture

## Présentation d'un rapport budgétaire sur l'égalité homme femme



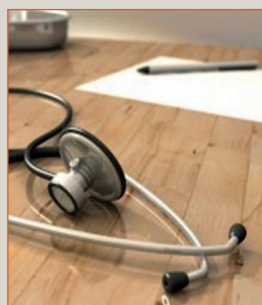
**P**our la seconde année consécutive, j'ai été désignée rapporteur pour avis sur les crédits du programme «égalité entre les femmes et les hommes» au sein de la mission «solidarité et égalité des chances» du projet de loi de finances pour 2013. J'ai ainsi pu saluer un budget en progression de 15 %, symbolisant la politique volontariste du gouvernement en matière de parité. En effet, depuis son entrée en fonction, la majorité actuelle a lancé de nombreux signaux encourageants dans ce domaine. Ainsi, après la création d'un ministère de plein exercice au droit des femmes, la nomination d'un gouvernement paritaire et l'annonce d'un grand plan d'action en novembre dernier, le ministre en charge de ces questions a présenté un grand projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes le 3 juillet dernier en Conseil des Ministres et qui viendra en discussion début septembre.



# sur les travaux du Sénat...



## Le Sénat s'attaque aux déserts médicaux



La Commission du développement durable du Sénat a adopté, le 5 février 2013, un rapport d'information intitulé «Déserts médicaux : Agir vraiment».

Issu d'un groupe de travail sur «La présence médicale sur l'ensemble du territoire», ce rapport part du constat désormais établi de la

multiplication des zones sous-médicalisées en France. Si ce phénomène touche plus particulièrement les zones rurales, il semble désormais concerner également les zones péri-urbaines et parfois même les villes moyennes.

Ainsi, 58 % des Français déclarent aujourd'hui avoir dû renoncer à des soins face à la difficulté d'obtenir un rendez-vous avec un spécialiste.

Cette situation n'est bien évidemment pas sans poser de nombreux problèmes, tant en termes d'égalité de tous les citoyens devant l'accès aux soins que d'aménagement et d'attractivité des territoires.

Face à ce constat alarmant, le rapport d'information formule 16 propositions pour agir contre ces déserts médicaux. Ces dernières visent notamment à faire évoluer les études de médecine, mettre en œuvre à l'échelle des territoires une politique d'accès aux soins et mieux réguler l'installation des professionnels de santé.

## Une loi pour refonder l'école

Traduisant un engagement fort du Président de la République, la loi portant refondation de l'école a été adoptée définitivement le 25 juin dernier au Sénat.

A travers près d'une centaine d'articles, cette refondation se fixe plusieurs objectifs :



- mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques
- donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités
- faire entrer l'École dans l'ère du numérique
- faire évoluer le contenu des enseignements
- assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège
- permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions

Notre Haute Assemblée a participé activement à l'enrichissement de ce texte avec l'adoption de près de 200 amendements portant notamment sur la santé scolaire, l'apprentissage des langues, la place des parents ou encore l'enseignement agricole.

## Une politique de l'emploi pour les jeunes en difficulté

La loi portant création des emplois d'avenir est entrée en vigueur le 26 octobre 2012. Elle vient s'adresser aux jeunes, population particulièrement touchée par le chômage, en leur proposant des contrats spécifiques d'une durée de 3 ans, leur permettant d'entrer dans la vie active tout en bénéficiant par la suite d'une formation qualifiante.

### Pour en bénéficier, il faut :

- avoir entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans si reconnaissance travailleur handicapé),
- ne pas avoir de diplôme
- ou disposer d'un CAP/BEP et être à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois.

Si ces critères sont réunis, un jeune peut prendre contact avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de son domicile.

Il faut noter que ces emplois seront particulièrement créés dans le secteur non marchand (collectivités territoriales, hôpitaux, associations,...). Néanmoins, le privé pourra également en bénéficier sous réserve d'appartenir à des secteurs d'activité jugés comme prioritaires (ex. : tourisme, service à la personne,...).

A terme, l'objectif fixé par le Gouvernement est la signature de 150.000 emplois d'avenir à l'horizon 2014.

Je vous invite à vous rendre sur le site de la préfecture de la Charente où des informations utiles sont disponibles sur les démarches à effectuer pour créer un emploi d'avenir.

Voici le lien : <http://www.charente.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Travail-et-emploi/Emplois-d-avenir>





## Perspectives à la rentrée...



### L'examen du projet de loi relatif à la consommation

Dès la rentrée du mois de septembre, le Sénat reprendra ses travaux par la discussion du projet de loi d'envergure relatif à la consommation. Adopté le 3 juillet par les députés, ce texte a d'ores et déjà été examiné par les commissions du Sénat à la fin du mois juillet. Mobilisée sur ces questions depuis près de deux ans, j'ai été nommée Rapporteur pour avis de cette réforme par la Commission des Lois du Sénat.

A travers ce projet de loi de près de 80 articles, le Gouvernement souhaite créer de nouveaux outils de régulation économique pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels, rétablir une forme d'égalité entre les acteurs économiques et agir sur le pouvoir d'achat contraint des Français.

Parmi les mesures phares, il faut noter la création d'une action de groupe à la française, la mise en place d'une lutte accrue contre les clauses abusives et le surendettement, un renforcement des droits des consommateurs sur internet et des sanctions contre les auteurs de fraudes économiques, un assouplissement des règles encadrant les contrats d'assurance ou encore la création d'indications géographiques pour les produits manufacturés afin de valoriser nos produits locaux et protéger nos savoirs-faire.

En tant que Rapporteur, je ne manquerai pas de défendre certaines dispositions qui me tiennent à cœur et que je prône depuis plusieurs années. Je pense notamment à l'introduction d'une action de groupe dans notre législation qui donnera aux consommateurs une voie de recours collective en vue d'obtenir réparation d'un préjudice économique. ■

## Quelques manifestations ou rencontres en images...



Agris - Inauguration de la bibliothèque



Blanzac Porcheresse - Inauguration de la nouvelle Gendarmerie



Sonneville - Inauguration place des Frères Harmand



Saint-Eutrope - Inauguration de l'aménagement de la traversée du bourg



Parzac - Vieux Cerier - Inauguration de la ligne de démarcation



Sénat - Visite des élèves de la Charente



Birac - Inauguration du bourg



La Couronne - Visite du Ministre des transports, du chantier LGV au Viaduc de la Boème



Chabanais Etagnac - Inauguration de la déviation

# Nicole BONNEFOY travaille pour :

## La création d'une gare fret ferroviaire à Villognon-Luxé



Le chantier titanesque de la LGV se poursuit avec plus particulièrement la création prochaine dans notre département, d'une base travaux à Villognon-Luxé. Cette base travaux, également base ferroviaire, s'étendra sur une superficie d'une trentaine d'hectares où des milliers de tonnes d'acier (800 km de rails) et de béton seront stockées après leur arrivée. La base de travaux Villognon-Luxé deviendra alors le cœur du chantier où 400 à 500 ouvriers, techniciens et ingénieurs seront installés dès 2014.

Comme vous le savez, notre département s'est mobilisé depuis l'origine sur ce grand chantier et participe à son financement. Il souhaite donc qu'une infrastructure comme celle de la base travaux de Villognon puisse, autant que possible, être pérennisée au-delà du chantier de la LGV lui-même.

C'est pour y parvenir que notre département mobilise les acteurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'implantation d'une gare de fret ferroviaire sur 15 hectares reconvertis de la base travaux de Villognon-Luxé. L'agence de développement économique du Conseil général, Charente Développement, a été mandatée en ce sens. Depuis des mois, un travail important a été réalisé et des échanges sont en cours avec le monde économique et tous les acteurs concernés par ce projet. ■

### ■ Le Président du Conseil général a saisi le Président de LISEA pour lui demander de :

- Maintenir les infrastructures de la base travaux aptes à constituer demain une infrastructure de Fret
- Modifier légèrement l'emplacement du bâtiment principal de la future base de maintenance pour que les faisceaux conservés aient une liaison avec la voie actuelle Bordeaux Paris
- Préciser le schéma d'aménagement nécessaire ainsi que les modalités de mise à disposition et d'utilisation des infrastructures conservées. ■

**Chacun peut être assuré de ma mobilisation sur ce dossier important pour la Charente**

## Le développement des aéroports de Charente

En avril 2011, j'ai été élue Présidente du Syndicat Mixte des Aéroports de Charente (SMAC). La société SNC LAVALIN a été choisie pour gérer nos aéroports de 2012 à 2017. Cette équipe très professionnelle gère également d'autres aéroports tel celui de Tarbes Lourdes ou de Pau. L'objectif en Charente est :

- L'ouverture de lignes régulières ou charters à l'horizon 2014- 2015
- Le développement de l'aviation d'affaires...

En tant que Présidente du S.M.A.C., je mets toute mon énergie au développement de cette plateforme parfaitement bien équipée en personnels et en moyens techniques.

A l'heure actuelle, ce sont 30 000 mouvements par an qui sont observés sur la plateforme de Brie-Champniers (aviations d'affaires, tourisme, transport organes...) et 60 000 mouvements sur la plateforme de Cognac. Soit au total 90 000 mouvements, ce qui place nos aéroports charentais, 3<sup>ème</sup> au classement sur le plan national en nombre de mouvements. Grâce à ces équipements, nous avons d'ailleurs pu accueillir la Patrouille de France et de nombreux appareils qui ont participé au très beau meeting aérien de Mainfonds, en août.

Notre plateforme c'est aussi, compte tenu de sa logistique, l'opportunité de voir s'installer et se développer des industries comme :

- Héli Union (école pilote d'hélicoptères) qui emploie 16 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 30 Millions d'Euros ; qui reçoit plus de 600 stagiaires à l'année.
- Cassidian (maintenance avions de l'armée de l'air – école de pilotage) qui emploie 65 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 25 Millions d'Euros.

Vous l'aurez compris, tout est fait pour que nos aéroports qui sont des atouts pour notre département, puissent se développer par l'installation à proximité d'entreprises génératrices d'emplois durables, et par la mise en œuvre de vols commerciaux. ■



## Le mot d'Alain RIVIÈRE, suppléant



Je souhaite saluer le travail et l'action au quotidien de notre Sénatrice, Nicole Bonnefoy, sa capacité d'écoute, sa présence sur le terrain et son soutien à nos investissements communaux et intercommunaux.

En tant que suppléant, je suis modestement son relai dans le sud Charente et je pense pouvoir dire, sans me tromper, que l'engagement de Nicole est salué unanimement par tous les élus.

Merci pour l'attention et l'intérêt que tu portes, Nicole, à nos territoires.

Alain RIVIÈRE

Maire de Saint-Séverin  
Conseiller général du canton d'Aubeterre sur Dronne

# Fiche Synthétique à destination des Élus

## Renforcement de la démocratie locale : ce qui change pour vous

Supplément à la lettre de Nicole Bonnefoy - Session 2012-2013

Le 17 avril 2013, à l'issue de cinq mois de travaux et de deux lectures dans chacune des assemblées, le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux, et modifiant le calendrier électoral a été adopté. Cette réforme concerne directement notre territoire et modifie le déroulement des prochaines échéances électorales. C'est pourquoi, je souhaite ici vous en présenter les principaux aspects.



## Les principales dispositions du projet de loi

### I. Les élections municipales

- Application du scrutin de liste paritaire dans les communes à partir de 1000 habitants. Les députés avaient initialement fixé ce seuil à 500 habitants mais à la demande de nombreux sénateurs, nous avons obtenu ce seuil plus adapté à la réalité socio-économique des petites communes
- Inéligibilité des directeurs de cabinet, directeurs adjoints et chefs de cabinet ayant délégation de signature dans la collectivité concernée
- Obligation de déclaration de candidature quelle que soit la taille de la commune
- Suppression des sections électorales dans les communes de moins de 20 000 habitants
- Abaissement du nombre de conseillers municipaux de 9 à 7 dans les communes de moins de 100 habitants

### II. Dispositions relatives à l'intercommunalité

- Élection des conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux
- Possibilité pour les nouveaux EPCI créés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de proroger le mandat des délégués intercommunaux.
- Possibilité de constitution d'une communauté d'agglomération lorsque celle-ci forme un ensemble d'au moins 30 000 habitants autour de la commune la plus peuplée du département

#### > Pour les communes de moins de 1000 habitants :

- Désignation des conseillers communautaires dans l'ordre du tableau
- En cas de cessation de mandat, remplacement du conseiller communautaire par le premier suivant sur la liste n'exerçant pas de mandat communautaire

#### > Pour les communes de plus de 1000 habitants :

- Les candidats aux sièges de délégués communautaires figurent de manière distincte sur la liste des candidats au conseil municipal et apparaissent aussi séparément sur le bulletin de vote dans l'ordre de leur présentation
- La liste des candidats comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse
- La liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe
- Tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent figurer en tête de la liste des candidats au conseil municipal
- Le premier quart des candidats aux sièges de délégués communautaires doit être placé en tête des candidats au conseil municipal et la totalité des candidats au conseil communautaire doit être comprise dans les trois premiers cinquièmes des candidats au conseil municipal
- En cas de vacance, le remplacement se fait d'abord par le suivant de liste fléché et lorsque cette liste des fléchés est épuisée, le remplacement s'effectue par les conseillers municipaux n'ayant pas été candidat au conseil communautaire, dans l'ordre de leur présentation sur la liste sous réserve de parité

## III. Les conseils départementaux

- Abrogation du conseiller territorial
- Report des élections départementales et régionales à 2015 afin d'éviter la multiplication des scrutins en 2014
- Création du scrutin binominal paritaire pour les élections départementales. Les candidats seront élus simultanément et solidairement mais siègeront de façon indépendante
- Fixation du seuil de qualification pour le second tour à 12,5% des inscrits
- Renouvellement intégral des conseils départementaux et convocation des collèges électoraux le même jour

### > Redécoupage cantonal :

- Le nombre de cantons est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existant au 1<sup>er</sup> janvier 2013, arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair (19 pour la Charente)
- Dans les départements comptant entre 150 000 et 500 000 habitants, il ne peut être inférieur à 13 et à 17 dans ceux de plus de 500 000 habitants
- Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques.
- Les communes chefs-lieux de canton qui perdent cette qualité dans le cadre d'un découpage cantonal conservent cette qualité jusqu'au prochain renouvellement général des conseils départementaux

## IV. Autres dispositions

- Interdiction du cumul des indemnités des mandats incompatibles entre eux, y compris durant le recours pouvant peser sur l'un d'entre eux
- Suppression de la faculté accordée à un élu de reverser l'écêtement de ses indemnités à d'autres élus de la collectivité concernée.

### > Incompatibilité entre :

- un mandat municipal et un emploi au sein du CCAS de la commune
- un mandat intercommunal et un emploi au sein du CCIS
- un mandat intercommunal et un emploi au sein de l'EPCI ou d'une de ses communes membres



### A ce sujet...

**A**u vu des dernières réformes électorales qui rendent parfois difficile la compréhension du nouveau calendrier des élections, j'ai posé une question écrite à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour savoir s'il envisageait d'organiser une campagne de communication à destination des élus et des citoyens afin de leur expliquer au mieux le déroulement des prochains scrutins.

A mon sens, une telle campagne serait en effet indispensable pour rendre les dernières réformes plus lisibles et répondre ainsi à certaines inquiétudes des élus locaux. ■

## Quelles sont les prochaines élections ?

Date	Élection	Durée du mandat	Dernières élections
2014 (mars)	Municipales	6 ans	2008
2014 (mai)	Européennes	5 ans	2009
2014 (septembre)	Sénatoriales	6 ans	2008
2015	Départementales	6 ans	2008 ou 2011
2015	Régionales	6 ans	2010
2017	Législatives	5 ans	2012
2017	Présidentielles	5 ans	2012